

COMMUNE DE ST PAUL SUR ISERE

CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CREATION D'UNE PISTE FORESTIERE ET 1 PLACE DE DEPÔT

I- PRÉSENTATION DU PROJET

La présente consultation porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste forestière et d'une place de dépôt

1 PROGRAMME DES TRAVAUX :

Au vu d'une étude réalisée préalablement qui fournit les éléments techniques pour la création d'une piste et d'une place de dépôt (éléments de mission AVP et PRO déjà réalisés), le maître d'œuvre devra réaliser les missions classiques d'écriture du DCE à la réception du chantier.

1.1- Consultation et choix des entreprises:

Le Maître d'œuvre devra élaborer les dossiers de consultation des entreprises conformément au Code des Marchés Publics en vigueur et tenant en compte des seuils définissant les procédures de consultation.

Le choix des titulaires des marchés de travaux sera fait par la commission d'appel d'offres si le montant de l'opération le justifie. Le Maître d'Œuvre sera tenu d'assister le Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des phases de consultation et le choix des entreprises.

1.2- Organisation du chantier et suivi des travaux:

Le Maître d'œuvre sera responsable de l'organisation générale du chantier et de la bonne exécution des travaux. Il devra prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles afin que les travaux soient réalisés conformément aux cahiers des charges des entreprises, dans les délais impartis et sans dépasser les coûts fixés par le Maître d'Ouvrage.

Tous les ordres de services transmis aux entreprises chargées de l'exécution devront être préalablement contre signés par le Maître d'Ouvrage. Si les travaux imprévus s'avèrent nécessaires, le Maître d'œuvre devra, avant toutes décisions, alerter le Maître d'Ouvrage dans les délais les plus brefs et proposer des solutions afin de respecter les coûts convenus avec le Maître d'Ouvrage à l'issue de l'avant-projet.

Le Maître d'œuvre devra élaborer et faire appliquer les mesures visant à garantir la sécurité des usagers de la voie publique et des personnes travaillant sur le chantier.

1.3- Organisation du chantier et suivi des travaux:

Le Maître d'œuvre assistera le Maître d'Ouvrage pour les opérations de réception des travaux et ce, jusqu'à la déclaration de parfait achèvement.

2 ENVELOPPE TRAVAUX :

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation des travaux est arrêtée à 20.000, 00 € HT.

II - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La présente consultation a pour objectif de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la création d'une piste forestière et d'une place de dépôt

Cette consultation est passée selon l'article 28 du code des marchés publics (marché à procédure adaptée).

Les principales étapes de la consultation seront les suivantes :

- 1- Avis de publicité et mise à disposition de dossier de consultation des entreprises
- 2- Visite du site obligatoire
- 3- Remise des candidatures et des offres
- 4- Analyse des candidatures et des offres
- 5- Négociations avec les trois meilleures propositions au maximum
- 6- Choix de l'offre retenue

III - TENEUR DE LA MISSION CONFIEE

La mission qui sera confiée au candidat retenu à l'issue de la présente procédure sera assimilée à une mission de maîtrise d'œuvre de base en rénovation dans le cadre de la loi MOP.

Les éléments de mission sont les suivants :

DCE, ACT, EXE, AOR

IV - DÉLAI DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Les délais de réalisation de la mission pour chaque élément de mission seront spécifiés par les candidats dans leur proposition.

V - CANDIDATURES ET OFFRES

1 REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidatures et offres devront parvenir par voie électronique à l'adresse suivante :

Mairie.stpaulsurisere@wanadoo.fr

Au plus tard le VENDREDI 29 MARS – 12 h 00

Objet du courrier électronique : « Offre pour la création d'1 piste forestière et 1 place de dépôt – commune de St Paul sur Isère »

2 JUSTIFICATIONS À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :

Les candidats devront transmettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

1. la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire pour ses cotraitants en cas de groupement (réf : DC1 ou équivalent pour les candidats non établis en France) ;
2. la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : DC2 ou équivalent pour les candidats non établis en France), avec notamment le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années
3. si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (ou équivalent pour les sociétés non établies en France).

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du Maître d'ouvrage, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les autorités compétentes ou équivalent pour les candidats non établis en France.

Pour produire les éléments demandés, le candidat peut télécharger les formulaires sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires » : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

4. note présentant l'organisation et les moyens en personnel permanent de l'équipe (joindre CV et référence du mandataire + CV et références du ou des chargé(s) d'affaires de chaque membre de l'équipe).
- 5.- liste des références comparables avec des illustrations significatives, indication de montants des rôles effectifs joués par chacun, coordonnées exactes et attestation des maîtres d'ouvrage.
6. marché à procédure adaptée dûment rempli et signé.
7. Offre technique et financière faisant apparaître notamment les délais de réalisation de LA PHASE TRAVAUX et indiquant la compatibilité ou non entre l'enveloppe financière et le programme.

3 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT :

En cas de groupement, celui-ci devra obligatoirement avoir la forme du groupement solidaire dont le mandataire sera désigné dans le document remis.

4 CRITÈRES DE JUGEMENT

L'équipe de maîtrise d'œuvre admise sera sélectionnée en fonction des critères suivants :

- 1- Qualification et/ou références similaires
- 2- Prix
- 3- Délais de réalisation des études

VI - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Secrétariat de la mairie de St Paul sur Isère

Email : mairie.stpaulsurisere@wanadoo.fr